

Compte rendu du conseil municipal du 16 novembre 2016

Décision modificative

La commune de BAUGY ayant approuvé le plan REVE pour le changement d'armoires électriques, la dépose et la repose de divers matériels d'éclairage public, il est nécessaire de procéder à diverses écritures comptables afin de régler la facture auprès du SDE 18.

M. le Maire propose que soit transféré 8 000.00 € du compte 2031 au compte 2041582.
Approuvé à l'unanimité.

Application de la procédure des biens sans maître

M. le Maire rappelle l'historique d'un bien sans maître qui après 30 ans revient de droit à la commune si aucun héritier ne s'est manifesté dans les 6 mois.

Suivant la réglementation en vigueur, la commune s'octroie de droit ledit bien et les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ce bien et à signer tous documents et actes nécessaires à cet effet.

Création d'un poste de garde champêtre

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'embaucher un garde champêtre mutualisé au sein de la commune de Baugy. En effet, plusieurs communes avoisinantes seraient intéressées pour l'emploi partiel de cet agent au prorata d'un certain nombre d'heures. Ce poste, à temps complet, sera créé à compter du 1er décembre 2016 par la commune de Baugy. Une convention mettant à disposition cet agent avec les communes intéressées sera d'une durée d'un an minimum ou de trois ans maximum.

Approuvé à l'unanimité.

Adhésion Syndicat Mixte Touraine Cher Numérique

M. le Maire informe que la communauté de communes désire adhérer au Syndicat Mixte Touraine Cher Numérique mais doit demander l'avis des communes adhérentes avant toute décision.

Le Conseil municipal donne l'autorisation à cette adhésion.

Poste intervenant social en Gendarmerie.

M. le Maire donne lecture de la lettre de la Préfecture du Cher pour la participation financière au poste d'intervenant social en Gendarmerie.

Les membres du conseil municipal décident de ne pas verser de contribution à ce poste.

Résiliation contrat "Les Fils de Mme GERAUD"

Lors du conseil municipal du 27 juin 2016, il a été décidé de dénoncer le traité de fermage d'approvisionnement, fêtes et foires avec les Fils de Mme GERAULT.

La durée du contrat étant de 15 ans "commençant du premier jour du trimestre civil suivant la mise en service des bornes électriques comme spécifié à l'article 10, M. le Maire précise que ces bornes électriques ayant été mises en service le 15 octobre 1990, le contrat commençait donc à courir à compter du 1er janvier 1991.

Il souligne que la période sexennale s'achèvera le 31 décembre 2017.

Les membres du conseil municipal décident de résilier ce contrat le 31 décembre 2017.

Approuvé à l'unanimité.

Coupe de bois - Tarifs et Garants

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. ROGER de l'O.N.F. concernant les coupes de bois à assoir en 2017 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il sera délivré des bois pour l'affouage sur les parcelles 5 et 11.

Le conseil municipal désigne comme GARANTS de bonne exploitation des bois MM. Arnaud GITTON et Alain BAUDON et Mme Aurore BONTEMPS.

Par ailleurs, le prix du stère de bois est fixé à 6.00 €.

Approuvé à l'unanimité.

Fonds de solidarité au logement.

Comme l'année dernière, la commune décide de ne pas participer au financement du Fonds de Solidarité au Logement et préfère verser une subvention importante au CCAS.

Subvention au Collège Claude Debussy.

Suite à la demande d'une enseignante spécialisée pour les élèves en situation de handicap scolaire au collège Claude Debussy, où est scolarisé un enfant de la commune, le conseil municipal décide de verser une participation de 50.00 € pour un voyage scolaire.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités de la septaine de l'année 2015.

M. le Maire inscrit 10 élus pour le plan "Vigipirate" sur le marché de Noël 2016 qui pourront intervenir en cas de problème majeur.

Mme Aurore BONTEMPS signale que le trajet du Petit Train est modifié et ne passera plus dans le marché de Noël mais tournera au Champ de Foire.

Mme Céline LACROIX demande s'il est possible de dénommer la voie "sans nom" située entre la rue du Champ de Foire et la rue de la Halle. Cette question sera abordée au prochain conseil.

M. le Maire précise que les Vœux à la population seront le 7 janvier 2017.

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir quant aux orientations budgétaires 2017. Celles-ci seront discutées au prochain conseil municipal.

M. le Maire informe le conseil municipal d'une demande de contribution du conseil départemental de l'accès au droit pour la venue du conciliateur de justice le dernier vendredi du mois. Le conseil municipal refuse de verser une quelconque contribution.

M. le Maire demande le planning de chaque élu pour les vacances scolaires de Noël.

M. le Maire a été sollicité pour que la commune participe aux frais de l'école privée Sainte-Marie de Nérondes. Les membres du conseil municipal n'autorisent pas le versement de subvention mais proposent la gratuité de la salle des fêtes pour la manifestation qui doit se dérouler en 2017 à Baugy.

43 donateurs ont participé au don du sang qui s'est déroulé le 3 novembre 2016. M. le Maire juge cette participation insuffisante.